

**Sixième conférence régionale africaine sur les femmes**  
**Revue à mi-parcours de la mise en œuvre des**  
**plateformes d'action de Dakar et de Beijing**  
22 – 26 novembre 1999, Addis-Abeba (Ethiopie)

**Sommaire du rapport d'évaluation préliminaire**  
**Domaine critique : La Petite Fille**

**Introduction**

La Cinquième Conférence Régionale Africaine de Dakar (1994) avait identifié la petite fille parmi les douze domaines de préoccupation retenus dans la Plateforme africaine de Dakar pour les femmes qui renferme un ensemble d'engagements, de mesures et d'actions en vue de promouvoir l'égalité, la paix et le développement sur le continent.

Les filles représentent la moitié des 303 millions d'enfants âgés de 0 à 14 ans qui constituent 43 % de la population totale africaine. Selon la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, l'enfant est une personne âgée de 0 à 18 ans. Or, à cet âge, dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, près de la moitié des filles sont déjà mariées, ont leur première naissance et tentent de faire face à leurs responsabilités en tant que mères, épouses et agents de développement dans un environnement où leurs rôles sont largement prédéterminés.

Les pays africains ont affirmé que la fille d'aujourd'hui sera la femme de demain et que par conséquent, une attention particulière doit lui être garantie « *pour qu'elle grandisse en bénéficiant de la santé, de la confiance en soi et de l'éducation nécessaires pour occuper avec dignité et sur un pied d'égalité avec l'homme, la place qui lui revient dans la société* ». <sup>1</sup> Dans ce cadre, vingt trois pays (23) ont retenu la petite fille comme domaine prioritaire dans leurs plans d'actions pour la mise en œuvre des stratégies de Dakar et Beijing. <sup>2</sup>

La Sixième Conférence régionale africaine sur les femmes qui a lieu du 22 au 26 novembre 1999 examinera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés dans chaque domaine de la Plateforme. Le rapport portant sur la petite fille commandité par le Centre Africain pour les Femmes (CAF) de la CEA en vue de cette évaluation thématique, a été élaboré pour servir de document de base à l'atelier qui analysera les progrès réalisés, les contraintes et les perspectives à la lumière : des engagements pris par les principales organisations pour la mise en œuvre des stratégies de la Plate forme ; des résultats et recommandations des réunions, conférences et autres rencontres régionales, sous régionales et internationales tenues dans le cadre de sa mise en œuvre ; des engagements pris par les gouvernements ; des mécanismes de suivi aux niveaux régional, sous régional et national ; des ressources allouées par les diverses institutions et les gouvernements

---

<sup>1</sup> Plate forme d'Action Africaine. Cinquième Conférence Régionale Africaine, 16-23 novembre 1994 . Dakar, Sénégal

<sup>2</sup> Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Congo, République Démocratique du Congo, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria, Libye, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Swaziland, Tunisie, Ouganda, Zambie.

Ce rapport a été préparé à partir des rapports nationaux faits par les pays, des rapports des réunions régionales et sous régionales organisées par le Centre Africain pour la Femme de la CEA, des documents et publications des agences du système des Nations Unies et de la coopération bilatérale, des résultats d'études et recherches entreprises pendant la période.

## **I – Rappel des objectifs et actions recommandées**

Les Plateformes de Dakar et Beijing visaient quatre grands objectifs :

- *éliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de*
- *l'éducation et de la formation, de la santé et de la nutrition ;*
- *promouvoir l'élimination des attitudes et pratiques culturelles négatives à l'égard des femmes et des filles ;*
- *renforcer les capacités des filles et l'estime dont elles jouissent, notamment celles ayant des besoins particuliers ;*
- *sensibiliser les fillettes aux questions et problèmes sociaux, économiques et politiques.*

Pour atteindre ces objectifs, les actions recommandées étaient de :

- *« entreprendre des travaux de recherche sur la situation des filles. Les informations et les données obtenues dans ce cadre devraient être ventilées par sexe et par âge pour fournir une base appropriée d'action ;*
- *sensibiliser les responsables, les autorités chargées de l'exécution de leurs décisions et les communautés à la situation d'infériorité dans laquelle se trouvent les filles ;*
- *passer en revue les politiques et les lois en vigueur pour édifier les filles sur les questions relatives à l'éducation, à la santé et aux mariages précoces ;*
- *appuyer les ONG et les organisations communautaires dans les efforts qu'elles déploient en vue de promouvoir un changement des pratiques et des attitudes qui prévalent à l'égard des femmes et des filles ;*
- *assurer aux filles après leur cycle primaire l'éducation et la formation requises pour accroître leurs chances de trouver un emploi. L'éducation des fillettes handicapées devrait être gratuite et obligatoire en vue d'une prise en compte effective de leurs besoins ;*
- *appuyer l'éducation sexuelle, dès le niveau de l'école primaire ;*
- *passer en revue les programmes et les livres scolaires afin d'y intégrer le principe de l'égalité entre les deux sexes ;*
- *promouvoir au niveau des médias publics, l'information propre à assurer l'égalité de traitement entre, d'une part les femmes et les filles et d'autre part les hommes en ce qui concerne la nutrition, les soins de santé, l'éducation et la participation aux décisions ;*
- *mobiliser les hommes et les garçons en vue de la promotion de la condition de la femme et pour œuvrer en faveur d'un partenariat réel basé sur l'égalité entre les garçons et les filles ;*
- *donner aux filles enceintes en cours de scolarité la possibilité de poursuivre des études ».*

## **II - Engagements pris par les gouvernements et les principales organisations**

La résolution adoptée à l'issue de la Cinquième Conférence Africaine de Dakar invitait instamment « les organisations gouvernementales, dans l'élaboration et l'application de leurs programmes, à axer essentiellement leurs efforts sur les principaux domaines de la Plate-Forme » et demandait également « aux gouvernements africains, aux institutions bilatérales et multilatérales de développement, à l'ONU et aux institutions spécialisées, d'appuyer l'adoption de la perspective de genre dans la formulation et l'exécution des programmes dans leurs domaines respectifs de compétence ».

- **Au niveau régional**, les trois organisations : l'OUA, la CEA et la BAD ont reçu mandat de la part de états membres pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Plate-forme africaine de Dakar et de la Plate forme mondiale de Beijing.

L'OUA a pris un certain nombre d'initiatives en faveur de la protection des droits de l'enfant, dans le domaine de l'éducation et de la paix qui ont concerné directement la petite fille. On compte parmi ces initiatives : la position commune africaine de lutte contre les formes les plus intolérables et abusives du travail des enfants obtenue lors du dernier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Ouagadougou (juin 1998), la mise en place d'un Comité spécial chargé d'examiner la situation des enfants dans les pays en conflits (1997), la Déclaration de Addis Abéba par laquelle les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé en leur engagement dans la campagne pour l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes(1998).

Dans le domaine spécifique de l'éducation, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé en 1996, la proclamation de la Décennie de l'Education en Afrique 1997-2006 et lancé, avec l'appui de l'UNICEF et de l'ACDI, un Programme d'action qui comporte un objectif spécifique visant à étendre l'éducation et réduire les disparités de toutes sortes, notamment les inégalités entre les genres, entre les zones rurales et urbaines.

Dans le domaine de la paix, la création du Comité des femmes africaines pour la paix , en mai 1998 doit permettre une meilleure prise en compte de la situation des filles dans les situations de conflits. Son objectif est « ..de veiller à formuler clairement les besoins et préoccupations des femmes et des enfants réfugiés et déplacés ».

**La CEA et la Banque Africaine de Développement (BAD)** se sont engagées à renforcer la prise en compte des questions de genre dans les activités de leurs divisions, développer leurs compétences dans ce domaine par la formation de leur personnel et la sensibilisation à cette approche. En plus du relèvement du niveau institutionnel du Centre Africain pour la Femme qui est le point focal régional pour le suivi des conférences de Dakar et Beijing, la CEA s'est efforcée d'offrir un cadre où des jeunes filles et garçons de tous horizons ont pu exprimer leurs préoccupations et leur vision, à l'occasion de forums comme celui organisé pour la célébration de son Quarantième anniversaire.

- **Au niveau international**, les engagements pris par les organisations internationales et les pays donateurs à la suite de la Conférence de Beijing sont contenus, entre autres dans les documents de l'OCDE portant sur « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle » et les « Lignes directrices du Comité d'aide au développement (CAD) pour l'égalité homme femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement » .

Les engagements pris à Beijing s'appuient également sur les recommandations des différentes conférences internationales tenues sous l'égide des Nations Unies depuis le Sommet mondial sur l'Enfant de New York (1990) et qui visaient entre autres à : réduire de moitié entre 1995 et 2005 la proportion d'enfants souffrant de malnutrition ; réaliser l'objectif de 80% de taux de scolarisation pour les garçons et les filles en l'an 2000 et ramener à 8% d'ici à 2015 le taux d'analphabétisme aussi bien pour les hommes que les femmes ; mieux prendre en charge la santé de la reproduction de la femme durant tout son cycle de vie ; promouvoir le respect des droits des enfants conformément aux dispositions de la Convention des droits de l'Enfant et de la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme.

Ainsi, l'UNICEF a lancé l'*Initiative pour l'éducation des filles en Afrique* qui est exécuté dans 15 pays pour un budget de 14,95 millions de dollars. Ce programme, appuyé par les gouvernements du Canada et de la Norvège, se poursuit jusqu'en 1999.

L'initiative pour l'éducation des filles (SCOFI) a aidé les pays à tester diverses approches pour combler l'écart entre les garçons et les filles, à travers notamment une implication plus effective de la communauté et une approche intégrée de la scolarisation des filles. Son action en faveur de l'application des dispositions de la Convention pour les droits de l'enfant a conduit à la mise en place de comités nationaux opérationnels dans 22 pays.

La **Banque Mondiale** reconnaît que la scolarisation des filles et l'éducation des femmes sont un des moyens les plus sûrs pour réaliser le développement économique et social de l'Afrique. En 1997 elle a adopté le *Plan d'action régional sur le Genre (RGAP)* dont un des objectifs vise à investir dans le développement humain des femmes en accroissant de façon significative leur participation à l'éducation, leur accès à des services adéquats de santé, de nutrition et de planification. Récemment, la Banque Mondiale s'est engagée à promouvoir l'équité dans l'éducation par un accroissement de ses engagements dans ce secteur.

Le **BIT** s'est engagé contre l'exploitation du travail des enfants, particulièrement les jeunes filles. Le programme IPEC mis en œuvre dans plusieurs pays vise à prévenir la mise au travail des enfants et abolir les formes les plus dangereuses du travail des enfants. L'*Atelier sous régional sur le trafic des enfants domestiques dans la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre* organisé en 1998 avec l'appui de l'UNICEF fournit le cadre d'analyse et d'action pour une meilleure coordination des interventions entre les pays et les sous régions.

L'**UNIFEM** a lancé une campagne régionale de lutte contre les violences faites aux femmes qui a concerné plusieurs pays entre juillet 1998 et 1999. Le Séminaire régional organisé à Dakar en 1998 sur «L'état du droit en matière de violence faite aux femmes», a permis à une dizaine de pays de comparer leurs législations nationales et de recommander les changements nécessaires concernant notamment le viol, les mutilations génitales, les violences domestiques, le harcèlement sexuel, les mariages forcés.

L'**OMS**, l'**UNICEF** et le **FNUAP** ont lancé en 1997 une *Déclaration conjointe sur les Mutilations génitales féminines* dans laquelle ils affirment leur intention commune d'aider les gouvernements et les communautés dans leur ensemble à promouvoir la santé et le développement des femmes et des enfants. L'**OMS**, pour sa part, a apporté son appui à la définition d'une stratégie régionale en matière de lutte contre les mutilations génitales

féminines. Le *Plan d'action régional pour l'accélération de l'élimination des Mutilations sexuelles en Afrique 1996-2015* a été lancé en 1997 et intéresse 26 pays.

Le **FNUAP** conformément aux engagements du Programme d'Action du Caire a apporté son assistance dans la mise en place de programmes intégrés de santé de la reproduction et soutenu l'implication de jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes. Le *Forum Africain sur la santé reproductive des jeunes* organisé en janvier 1997 a réuni 500 jeunes garçons et filles de 48 pays. Les recommandations et résolutions de ce Forum ont été présentées au Conseil des Ministres de l'OUA.

- **Au niveau bilatéral**, l'**ACDI** a révisé sa politique femme et développement en 1995 et adopté une nouvelle *Politique d'égalité des sexes* qui accorde une plus grande attention à l'exercice des droits des femmes et des filles. Le Projet « Droit et citoyenneté des femmes en Afrique Francophone » initié en 1997, cherche à accroître le respect des droits des femmes et des filles et leur participation à la vie démocratique en se concentrant sur trois enjeux : 1) l'égalité juridique et sociale entre les hommes et les femmes ; 2) l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles ; 3) leur participation aux instances de prise de décision.
- **Au niveau des gouvernements**, diverses mesures d'ordre politique, institutionnel et juridique ont été décidées. Sur le plan institutionnel et politique, de nouveaux ministères chargés de la femme et de la famille ont été créés dans de nombreux pays à la place d'anciens ministères chargés de la condition féminine. En outre, les comités de suivi des Conférences de Dakar et Beijing intégrant les jeunes ont été placés à des niveaux élevés (Primature ou Présidence) dans certains pays.

Sur le plan législatif, le souci d'harmoniser la législation avec les engagements internationaux en matière de droits humains, a conduit de nombreux pays à réviser leurs législations. Seuls sept (7) pays n'ont pas ratifié la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Les mesures en vue d'interdire les mutilations génitales et de lutter contre les violences gagnent du terrain. Les nouvelles lois en vigueur contribuent à la mise en place d'un cadre juridique propice à l'égalité des sexes et constituent des acquis indéniables pour les femmes. En outre, la coopération sous-régionale en matière de droits a été renforcée en Afrique de l'Est et de l'Ouest par exemple. Ces efforts, même s'ils ne sont pas toujours couronnés de succès, ont permis d'instaurer un dialogue social et politique indispensable pour la promotion des droits de la fille.

Sur le plan des politiques et programmes, la mise en œuvre des Plateformes devait impliquer la révision des politiques et programmes en matière d'éducation ou de santé. Dans d'autres, des mesures de discrimination positive ont été prises en vue d'accélérer la réduction des disparités entre les garçons et les filles.

- **Au niveau des ONGs**, l'engagement pour le partenariat entre les organisations de la société civile et les décideurs a été effectif. Le Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la mère et de l'enfant (CI-Af) a entrepris des actions de sensibilisation auprès de leaders religieux et de formation pour les personnels médicaux sur les MGF en tant que violences faites aux femmes en juillet 1998. Le Forum des Femmes Africaines Spécialistes de l'Education (FAWE) à travers le nouveau programme intitulé GAPS (Gender and Primary Schooling in Africa), Women In Law and Development in Africa (WILDAF), la Society of Women Against Aids (SWAA), l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD), l'African Women Leadership

in Agriculture and Environment (AWLAE) ont pris des engagements suivis dans leurs domaines.

La collaboration gouvernement -ONG signalée dans des rapports nationaux dans de nombreux pays est sans doute l'une des forces de l'exécution de la Plate-forme.

**Sur le plan des ressources**, il ressort des rapports nationaux que certains pays ont pu mobiliser des ressources importantes sur leurs budgets propres comme à travers la coopération bi et multilatérale. Les budgets alloués aux programmes des femmes ont augmenté en 1997 de 20% au Kenya, 1% au Mali, 50% en Namibie, 15% en Tunisie. En Côte d'Ivoire, il a augmenté de 70% entre 1995 et 1999. Le Sénégal a réalisé les prévisions de financement pour le plan d'action 1997-2001 avant terme. En outre, des lignes de crédit destinées à soutenir les activités économiques des femmes ont été mises en place.

Du côté des agences des Nations Unies, le budget du FNUAP par exemple est passé de 65 à 119 millions de dollars entre 1996 et 1997.

Toutefois, le volume de ressources mobilisées n'est pas maîtrisé. Etant donné que la réalisation des actions préconisées en faveur de la jeune fille touche une grande diversité de secteurs, il est indispensable que soit mis en place un système de comptabilisation permettant d'agrèger les différents apports au profit de la petite fille.

### **III - EVALUATION DES PROGRES**

#### **III - 1 Réalisations, progrès et contraintes en matière d'éducation et de scolarisation**

Selon le rapport sur la situation des enfants 1999 de l'UNICEF consacré à l'éducation, la scolarisation des filles a progressé: 57% pour les filles, 61% pour les garçons pour le primaire et 28 et 23% pour le secondaire pendant la période 1990-1996.<sup>3</sup> Quelques pays réalisent des taux de scolarisation de plus de 90%.<sup>4</sup> Quinze pays (15) ont atteint la scolarisation universelle ou presque. Le fossé entre les taux de scolarisation des garçons et des filles se comble lentement. Le Kenya, Maurice ont réalisé la parité entre les garçons et les filles dans la scolarisation primaire : 85% et 96% pour les deux sexes.

Des mesures incitatives et des stratégies non conventionnelles ont été mises en œuvre: gratuité de l'enseignement primaire au Malawi et en Ouganda ; quota de bourses pour les filles en Zambie (25% à l'Université) et en Côte d'Ivoire; campagnes massives de mobilisation sociale pour la scolarisation des filles ; programme intégré visant l'équité en Guinée ; écoles communautaires en Egypte ; stratégie multidimensionnelle et mesures juridiques en faveur des filles enceintes au Kenya et en Zambie; création d'un Observatoire sur le Genre dans l'éducation au Sénégal ; introduction de programmes axés sur le développement de la petite enfance au Botswana, à Maurice, en Afrique du Sud.

L'Initiative pour l'éducation des filles africaines soutenue par l'Unicef avec le financement des gouvernements canadien et norvégien couvre plus de 15 pays.

---

<sup>3</sup> Education. La situation des enfants dans le monde, UNICEF 1999.

<sup>4</sup> Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cap Vert, Malawi, Egypte, Maurice, Zimbabwe, Cap Vert selon l'Unicef

## **Cependant :**

- la grande majorité des pays connaissent des taux de scolarisation et d'éducation des filles particulièrement bas (18 à 20% pour Djibouti, l'Erythrée, l'Éthiopie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, la Somalie, le Soudan, le Tchad, l'Angola). L'Afrique continue d'enregistrer le plus faible taux de scolarisation primaire (comparé à l'Asie 88%) alors que les effectifs d'enfants à scolariser sont en pleine expansion. Un tiers des enfants inscrits dans l'enseignement primaire abandonne avant la cinquième année et la grande majorité sont des filles vivant en milieu rural. Un enfant sur six redouble à l'école primaire contre 1 sur 13 en Amérique latine ou en Asie de l'Est.

- le problème de l'abandon des filles reste entier, même pour les pays qui ont atteint la parité dans la scolarisation primaire.

- l'environnement économique est défavorable. L'éducation des filles continue d'être tributaire de la dégradation des systèmes éducatifs consécutive aux conflits armés, aux pressions économiques de la dette et des politiques d'ajustement structurel et à l'accroissement démographique continu. Même en dépensant 4% de leur PNB, plusieurs pays ont du mal à maintenir les taux actuels de fréquentation scolaire. Pour la Banque Mondiale qui a été le principal bailleur de fonds de l'éducation en Afrique, les prêts IDA sont tombés de 417 milliards de dollars en 1993 à 132 millions de dollars en 1996. 43 pays les plus endettés sont africains. L'Afrique a dépensé autant pour le service de la dette que pour l'éducation et la santé réunis, soit environ 12 milliards de dollars en 1996. Les filles, surtout celles des familles démunies, sont souvent obligées de manquer l'école pour prendre soin de leurs frères et sœurs. Dans les villes, l'offre d'éducation préscolaire est limitée et coûteuse.

- la pauvreté qui frappe 40 à 45% des 730 millions d'africains (selon la BAD) est une autre contrainte à l'éducation des filles, surtout en milieu rural. La décision concernant l'éducation de la petite fille est déterminée davantage par le besoin des gains immédiats fournis par son travail comme vendeuse ou domestique ou l'aide qu'elle peut apporter à la mère pour l'entretien des plus jeunes enfants. En milieu urbain, là où l'éducation était subventionnée, l'introduction des frais scolaires dans le cadre des programmes de recouvrement des coûts laisse peu de choix aux parents entre le travail et l'école pour les enfants, les filles formant encore une fois le gros lot de ceux qui abandonnent

- l'environnement social et culturel entretient divers mécanismes destinés à maintenir la femme dans un état de subordination et qui ont des effets inhibiteurs sur le développement mental, social et émotionnel de la petite fille.

- les sources d'information sur les disparités garçons-filles en matière d'éducation sont très insuffisantes. Peu de pays ont pu mettre en place des programmes d'études et recherches ou améliorer leur système statistique de manière à intégrer les préoccupations de genre dans l'analyse des problèmes d'éducation.

## **III - 1 Réalisations et progrès en matière d'éducation et de scolarisation**

La santé des jeunes et des adolescents filles et garçons fait l'objet d'une grande attention depuis que les conférences du Caire et de Beijing ainsi que leurs conférences régionales préparatoires ont attiré l'attention sur les problèmes spécifiques des jeunes, particulièrement en matière de santé de la reproduction, leurs besoins et les droits qui s'y

attachent. Dans le contexte africain, il est difficile d'établir une distinction nette entre la santé de la reproduction des jeunes filles et des femmes, car :

- à 20 ans, au moins 80% des jeunes sont sexuellement actifs dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne,
- l'âge moyen au premier mariage se situe entre 16 et 18 ans ;
- près de 15 millions de jeunes filles de 15 à 19 donnent naissance tous les ans à un enfant. La fécondité des adolescentes<sup>5</sup> est particulièrement élevée en Afrique centrale (206 naissances pour 1000 femmes), en Afrique de l'Ouest (158 naissances pour 1000 femmes) ; en Afrique de l'Est (145 naissances pour 1000 femmes)<sup>6</sup>.

Les avortements clandestins et la mortalité maternelle sont parmi les plus élevés. L'Afrique à elle seule recense 40% des décès maternels dans le monde. L'infécondité et les maladies invalidantes (fistules vésico-vaginales ...) résultant des grossesses précoces sont la cause de la marginalisation de milliers de femmes.

Actuellement, le sida constitue une cause majeure de préoccupation concernant la santé des adolescents en général, des jeunes filles en particulier. Soit par ce qu'elles en sont elles mêmes les victimes, soit qu'elles en subissent les conséquences du fait du décès de leur parent. Huit (8) des dix (10) millions de femmes séropositives dans le monde sont des femmes africaines âgées de 15 à 25 ans<sup>7</sup>. La moitié des femmes séropositives dans le monde et 90% des 8 millions d'enfants orphelins du sida vivent en Afrique subsaharienne. L'Ouganda compterait 11% d'enfants orphelins du sida, la Zambie 9%, le Zimbabwe 7%, le Malawi 6%, selon l'Onusida.

Le sida n'a pas seulement un impact sur les enfants infectés car dans les pays les plus touchés, des millions d'entre eux ont perdu leurs parents et d'autres personnes chargées de veiller sur leur alimentation, leur éducation et leur développement affectif. Pour beaucoup d'entre eux, les chances d'achever l'école primaire sont minces et les risques plus élevés de subir des mauvais traitements ou la violence. Ces situations exposent particulièrement les petites filles.

Néanmoins, des progrès ont été notés.

De nombreux pays ont: mis en place ou renforcé leurs programmes de santé de la reproduction en incluant les composantes issues du consensus du Caire; amélioré leurs cadres juridiques et facilité l'action des ONGs, du secteur privé et des organisations de jeunes dans le domaine de la santé de la reproduction. Des centres d'écoute et de conseils pour les adolescents ont été mis en place en Tanzanie, au Sénégal, au Kenya ou en Afrique du Sud et offrent une gamme étendue de services délivrés par des professionnels. Des clubs scolaires anti-sida se sont créés et une organisation telle que l'Association des Femmes Africaines contre le Sida ( SWAA) se consacre à l'encadrement des jeunes filles pour la prévention du sida. L'Ouganda a créé une Commission contre le SIDA logée au Cabinet du Président de la République.

---

<sup>5</sup> United Nations Expert group Meeting on adolescent girls and their rights, 1997

<sup>6</sup> The World Youth. Population Reference Bureau 1996

<sup>7</sup> ECA-ACW. African Women and Economic Development. International Conference, 28 april -1 may 1999. Theme 4 :Creating opportunities for Africa's new generations. Conference outcomes 1999.

La connaissance des méthodes contraceptives s'est améliorée au Kenya, au Rwanda ou au Zimbabwe, plus de 90% des jeunes filles déclarent connaître au moins une méthode contraceptive et 60% des filles utilisent une méthode au Cameroun. Sur un plan global, la fécondité africaine a continué à baisser au cours des cinq dernières années. L'indice synthétique de fécondité se situe à 5,31 enfants par femme et on estime que depuis 1980, la fécondité a baissé d'un tiers en Afrique du Nord, de 12% en Afrique de l'Est et de 2% en Afrique de l'Ouest.

La mortalité infantile a elle aussi régressé même si elle reste plus élevée en Afrique que dans les autres régions en développement : 86 décès pour 1000 naissances vivantes dans la période 1995-2000\*. Des programmes de nutrition communautaire de grande ampleur ont été mis en œuvre au Sénégal et à Madagascar.

L'environnement des programmes de santé s'est amélioré facilitant la réalisation de plusieurs enquêtes, études et de recherches qui ont fourni des données utiles sur la sexualité des adolescents, son intensité et sa précocité<sup>8</sup> et l'implication d'acteurs nouveaux dans la sensibilisation : communicateurs traditionnels, religieux ainsi que les jeunes eux mêmes.

Ces progrès indiquent des changements dont rien ne garantit cependant qu'ils seront durables.

De nombreux facteurs affectent la santé des jeunes filles parmi lesquels on peut retenir :

- le manque d'information et de connaissance des jeunes filles sur les problèmes de santé ;
- l'inadaptation des services à répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles en leur assurant la confidentialité et la sécurité dont elles ont besoin ;
- l'environnement socio-culturel et l'attitude des parents ;

Sans minimiser l'impact des autres facteurs, le sida et les problèmes liés à la santé reproductive des jeunes sont le plus grand défi dans l'immédiat, le moyen et long terme. Au-delà de leurs aspects médicaux, l'expansion du sida a des implications à la fois sociales, démographiques, culturelles et économiques profondes. Le sida risque non seulement de réduire à néant les gains acquis par l'Afrique dans la lutte contre la mortalité mais, dans le contexte de pauvreté où se trouvent la majorité des pays africains, il interpelle toutes les institutions chargées de veiller sur la famille.

### **III - 1 Réalisations et progrès en matière de protection juridique et de droits**

Du fait de sa vulnérabilité, l'enfant a droit à une protection sociale et juridique contre toutes les formes de violation et d'agressions qui peuvent s'exercer à son encontre. Dans ce cadre, en 1997, la quasi totalité des états ont adhéré à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'Enfant et seuls sept (7) pays n'avaient pas ratifié la Convention des Nations pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Les Comités nationaux pour la Convention des Droits de l'Enfant sont actifs dans 22 pays.

---

8 Elle varie de 86 décès pour 1000 naissances vivantes en Afrique de l'Est à 95 décès pour 1000 naissances vivantes en Afrique australe

<sup>8</sup> Blanc, A., and Way, A.. Contraceptive knowledge and use and sexual behaviour : A comparative study of adolescents in developing countries. Demographic and health surveys, Macro International , 1997

Depuis 1994, le nombre de pays ayant adopté des lois contre les violences exercées sur les femmes et les filles a augmenté. Le Ghana (1994), Djibouti (1995), le Burkina Faso (1996), l’Egypte (1997), le Togo et la Côte d’Ivoire (1998) ont mis en place des législations contre l’excision, le harcèlement sexuel, les mariages forcés ou les violences.

Le Sénégal a adopté en 1999 un ensemble de lois qui renforcent la protection de l’enfant et notamment de la fille. Ces textes novateurs visent à prévenir et réprimer vigoureusement les mutilations génitales, le harcèlement sexuel, le viol y compris conjugal, la pédophilie, le harcèlement sexuel et la corruption de mineurs. Un Comité de suivi est mis en place de même qu’un Observatoire des Droits de la Femme et de la Fille regroupant diverses organisations des droits de l’homme, les organisations de femmes, le Ministère de la Justice et le Ministère de la Famille.

Le Mali et le Kenya ont adopté des Plans d’action ambitieux pour l’éradication des mutilations génitales à partir de 1998. Les campagnes de mobilisation sociale ont impliqué divers acteurs dans la promotion des droits des enfants. Les Parlements des Enfants, les Associations des Maires Défenseurs des Enfants, l’initiative des Villages Défenseurs des Droits humains, les communicateurs et leaders traditionnels se sont investis avec succès dans cette tâche.

En juillet 1998, le Conseil des Ministres et l’Assemblée des Chefs d’Etat et de Gouvernement ont adopté la Déclaration d’Addis Abéba exprimant ainsi leur engagement dans la campagne pour l’éradication des pratiques traditionnelles néfastes. Sur le plan de la législation du travail, onze (11) pays ont ratifié la Convention n°138 du BIT sur l’âge minimum d’admission à l’emploi fixé à 15 ans.

**Cependant**, en plus des limites liées à l’application insuffisante des dispositions arrêtées et les contraintes de l’environnement socioculturel, d’autres facteurs sont des obstacles aux droits de la petite fille. Il s’agit notamment :

- des nouvelles formes de violation des droits de l’enfant liées à l’exploitation abusive de leur travail et au trafic.

L’exploitation économique de l’enfant est l’une des atteintes les plus intolérables aux droits de l’enfant et les filles y sont particulièrement exposées. Le placement des enfants, traditionnellement lié à des pratiques éducatives, a été perverti par l’existence de réseaux organisés en filières internes et transfrontalières animées par des intermédiaires, qui contrôlent le circuit de la fillette, du village à la ville, puis à l’étranger éventuellement. Alors que le travail des garçons est habituellement considéré comme de l’apprentissage, les filles domestiques sont les seules à **contractualiser sur une base monétaire** leur force de travail et sont de ce fait, exposées à de multiples risques.

S’il est vrai que la participation des femmes au processus de production et le développement des activités du secteur informel expliquent l’appel croissant à une main d’œuvre infantine et bon marché, qui ne peut être satisfaite que par le milieu rural, en revanche toutes les mesures doivent être prises en vue d’alléger le travail domestique des femmes et d’assurer à ces filles, les conditions nécessaires à leur protection.

- des conflits armés qui sont la source de violations graves des droits des enfants et particulièrement des filles.

Depuis 1996, vingt pays d'Afrique ont connu diverses formes de conflits armés qui ont laissé sur le bord de la route 8 millions de réfugiés dont la moitié sont des enfants et 30 millions de personnes déplacées. Les femmes et les enfants subissent des préjudices particulièrement graves pendant et après les conflits : atteinte à la vie et à l'intégrité physique et mentale, viols, malnutrition, déplacements continus. Les structures sociales sont perturbées et entraînent la dislocation de la famille, la destruction des communautés et des systèmes de protection sociale. L'enfant est privé d'accès à l'éducation et ne jouit pas de son droit à la nationalité, à un nom et à l'état civil. La situation des filles est d'autant plus fragilisée que la mère se trouve elle-même dans une situation d'extrême vulnérabilité.

En l'absence des parents, de nombreuses jeunes filles se retrouvent chefs de ménage, obligées de prendre en charge les plus jeunes.

## Conclusion

Depuis 1994, des avancées ont été notées mais également, des faiblesses dont certaines sont inhérentes au contexte macro économique et politique dans lequel s'inscrit la mise en œuvre des Plateformes d'action de Dakar et Beijing, d'autres relèvent du processus et des mécanismes mêmes utilisés pour la mise œuvre des plans d'action nationaux.

Ces faiblesses, identifiées au cours de la présente revue, indiquent la voie pour des améliorations possibles dans la deuxième phase de la mise en œuvre de la Plate-forme. Nous avons retenu ainsi que :

- ***Concernant les mesures d'ordre politique et institutionnel et les mécanismes***
  - La création de ministères en charge des questions de la famille et de l'enfance devait donner plus de visibilité aux problèmes des filles mais l'appui budgétaire à des programmes en faveur de cette cible n'a pas suivi. Dans de nombreux pays, les missions ont été étendues sans que les ressources ne soient ajustées en conséquence. En outre, les ministères en charge n'ont pas toujours eu les capacités nécessaires pour coordonner l'action des différents intervenants et influencer les politiques sectorielles ayant une incidence sur la petite fille ;
  - Les comités nationaux de suivi mis en place après Beijing, ont été des cadres de partenariat où les jeunes ont eu leur place, sans toutefois disposer des capacités nécessaires pour élaborer leurs propres vision et stratégies ;
  - les jeunes en général, les filles en particulier, n'ont pas bénéficié du soutien nécessaire pour le renforcement de leurs capacités. Les questions qui les concernent sont souvent noyées dans les stratégies sectorielles conduisant à des solutions partielles. Les filles elles mêmes, sont sous représentées dans les instances de décision des jeunes ;
  - L'absence de stratégies intégrées en faveur de la petite fille et l'instabilité des ressources ont contribué à réduire l'efficacité des programmes sur le terrain ;

- Beaucoup de déclarations ont été adoptées mais elles ne sont pas assorties d'instruments permettant de les traduire en actions concrètes et d'assurer le suivi approprié pour leur mise en œuvre ;
- Il n'existe pas de mécanismes obligeant les différentes institutions à rendre compte de leurs engagements. Les choix stratégiques, les priorités et les contraintes internes à chaque institution ont pris le pas sur les obligations politiques et morales à l'égard des femmes et des filles. Dans le cas de la BAD, on ne dispose pas des données statistiques attestant de l'impact de l'approche genre sur l'accroissement des financements au profit des femmes et des filles.
- *Concernant la mobilisation des ressources*
  - Beaucoup de pays ont déploré que les engagements pris à Beijing n'ont pas été suivis d'effets tangibles. Si les bailleurs de fonds ont appuyé à des degrés divers les exercices de formulation des plans d'action nationaux, le financement des projets pose problème. Les ministères chargés de la femme et de l'enfant n'ont généralement pas accès aux tables rondes de négociation entre les gouvernements et leurs partenaires financiers pour présenter et défendre leurs projets .
  - L'opérationnalisation de l'approche Genre qui devait permettre une meilleure prise en charge des priorités des Plateformes dans les programmes globaux et sectoriels est encore insuffisante dans la plupart des pays, faute de volonté politique et/ou de maîtrise de ses outils.
  - La plupart des programmes en exécution étaient en cours avant Beijing et si l'on exclut le domaine de la santé, peu d'initiatives ou de programmes nouveaux ont vu le jour . L'Initiative pour l'Education des filles s'achève en 1999 . L'extension de ses résultats et la pérennisation de ses acquis ne sont pas totalement assurées. La responsabilisation des filles dans la formulation et la mise en œuvre de ces programmes est peu effective.
  - D'une manière générale, un effort substantiel devrait être consacré à une meilleure identification des sources de financement et leur diffusion auprès des états membres et des ONGs. A l'heure actuelle il n'existe aucune source d'informations consolidées et fiables sur les engagements financiers consacrés à la mise en œuvre des Plateformes.
  - L'engagement à l'égard de la petite fille doit se traduire par des initiatives concrètes. Les actions stratégiques, définies à l'occasion des différentes réunions auxquelles les jeunes filles ont participé, sont une base valable pour ce faire.
  - Certains bailleurs de fonds ont réduit leurs financements dans des domaines ayant un impact direct sur le bien être de l'enfant. C'est le cas de la Banque Mondiale et de l'USAID dans les domaines particuliers de l'éducation et de la santé, même si les restrictions ne sont pas uniformes. Dans l'identification des appuis, le cas par cas a été privilégié à la place d'une initiative consistante à l'échelle régionale.
- *Concernant les données*

- l'absence d'objectifs quantifiés concernant les petites filles dans la Plate forme est une faiblesse. L'insuffisance des données désagrégées par sexe et la méconnaissance des problèmes des jeunes faute d'études et de recherches pertinentes sont une contrainte importante pour la planification d'actions en leur faveur. Les indicateurs concernant les jeunes filles sont confondues dans les statistiques concernant les femmes.